



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/AGBM/1996/L.2
12 juillet 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN
Quatrième session
Genève, 11-16 juillet 1996
Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORT DU GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN

Projet de rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin
sur les travaux de sa quatrième session

Rapporteur : M. Dan REIFSNYDER (Etats-Unis d'Amérique), vice-président

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|--|--------------------|-------------|
| I. OUVERTURE DE LA SESSION | | |
| II. ORGANISATION DES TRAVAUX | | |
| A. Adoption de l'ordre du jour | | |
| B. Organisation des travaux de la session | | |
| D. Participation | | |
| E. Documentation | | |
| III. RENFORCEMENT DES ENGAGEMENTS PREVUS AU TITRE DES ALINEAS A) ET B) DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 4 | | |
| IV. PROMOTION SOUTENUE DE LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 4.1 | | |
| V. CARACTERISTIQUES EVENTUELLES D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE | | |
| VI. BILAN ET INTENSIFICATION DES EFFORTS : RAPPORT A LA CONFERENCE DES PARTIES A SA DEUXIEME SESSION | | |
| VII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME SESSION | | |

Annexes

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quatrième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin (dénommé ci-après "AGBM") s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 11 au 16 juillet 1996.

2. Le Président de l'AGBM, M. Raúl Estrada-Oyuela, a ouvert la session à la 1ère séance, le 11 juillet 1996. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. Estrada a rappelé que les Parties se trouvaient désormais à mi-parcours du délai d'élaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique. A cet égard, il s'est déclaré préoccupé par le peu de progrès fait par certaines Parties visées à l'annexe I pour ce qui était de ramener leurs émissions aux niveaux de 1990 et par l'idée que se faisaient certaines Parties de leurs engagements lesquels, à leur sens, ne courraient pas au-delà de l'an 2000. M. Estrada a réaffirmé que le Mandat de Berlin n'imposerait pas aux pays en développement d'obligations supplémentaires. Il a fait observer qu'une fois que les pays développés acceptaient des obligations adéquates, se conformaient à ces obligations et contribuaient à soutenir financièrement les pays en développement afin de les aider à remplir leurs engagements, les pays en développement Parties seraient un jour éventuellement en mesure de contracter de nouvelles obligations. Prenant note de la diversité des propositions dont était saisi le Groupe au sujet des politiques et mesures et des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions, le Président a rappelé que l'on pouvait envisager aussi des critères de différenciation entre les Parties visées à l'annexe I. Il a attiré l'attention sur le fait que le Groupe semblait marquer une préférence pour un projet de protocole mais a noté que, comme la majorité requise pour son adoption ne faisait toujours pas l'unanimité, un amendement n'était pas exclu. Il a conclu en exprimant l'espoir que le Groupe était prêt à commencer les négociations.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. A sa première session, le 11 juillet, l'AGBM a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après :

1. Ouverture de la session
2. Organisation des travaux :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux de la session
3. Renforcement des engagements prévus aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 :
 - a) Politiques et mesures
 - b) Objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions selon des échéances précises
4. Promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus à l'article 4.1
5. Caractéristiques éventuelles d'un protocole ou d'un autre instrument juridique
6. Bilan et intensification des efforts : rapport à la Conférence des Parties
7. Rapport sur les travaux de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 de l'ordre du jour)

4. A la 1ère séance de l'AGBM, le 11 juillet, le Président a rappelé que des services de conférence seraient à disposition pour sept séances, une interprétation étant assurée de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. L'AGBM est convenu de grouper l'examen des alinéas a) et b) du point 3 de l'ordre du jour et de procéder selon le calendrier des travaux proposé par le Président.

5. A sa troisième session, l'AGBM avait prié le Président d'organiser des tables rondes informelles sur des questions se rapportant aux politiques et mesures et aux objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions. La table ronde sur les politiques et mesures, présidée par le vice-président de l'AGBM, M. Suphavit Piamphongsant, et la table ronde sur les objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions, présidée par le vice-président de l'AGBM, M. D. Reifsnnyder, se sont tenues le 12 juillet. Une troisième table ronde sur les incidences éventuelles, sur les pays en développement Parties, des nouveaux engagements à négocier pour les Parties visées à l'annexe I, s'est tenue le 15 juillet. Le Président a fait observer qu'il avait demandé à un membre de la communauté non gouvernementale,

M. Kilaparti Ramakrishna, de présider la table ronde sur les incidences éventuelles.

6. Après avoir consulté les membres du bureau, le Président avait demandé au secrétariat de solliciter du Bureau des affaires juridiques un avis juridique sur le sens de l'article 17.2 de la Convention. Le Président a demandé que le texte de cet avis soit distribué aux membres de l'AGBM.

7. Des déclarations ont été faites au nom d'organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de l'environnement ou dans le secteur privé/industriel.

D. Participation

8. Pour la participation à la quatrième session de l'AGBM, on se reportera au rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session (première partie, chap. II, sect. J).

E. Documentation

9. La liste des documents établis pour la quatrième session de l'AGBM est reproduite à l'annexe I ci-après.

III. RENFORCEMENT DES ENGAGEMENTS PREVUS AU TITRE DES ALINEAS A) ET B) DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 4

(Point 3 de l'ordre du jour)

[à compléter]

IV. PROMOTION SOUTENUE DE LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 4.1

(Point 4 de l'ordre du jour)

[à compléter]

V. CARACTERISTIQUES EVENTUELLES D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

10. L'AGBM a examiné cette question à ses 1ère et ... séances, les 11 et .. juillet 1996. Il était saisi des documents FCCC/AGBM/1996/6, FCCC/AGBM/1996/MISC.1/Add.1 et 2 et MISC.2 et MISC.2/Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 16 Parties, dont un qui a pris la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS).

2. Conclusions

[à compléter]

**VI. BILAN ET INTENSIFICATION DES EFFORTS : RAPPORT A LA CONFERENCE
DES PARTIES A SA DEUXIEME SESSION**

(Point 6 de l'ordre du jour)

[à compléter]

VII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME SESSION

(Point 7 de l'ordre du jour)

11. A la .. ème séance, le .. juillet, le Rapporteur a présenté la première partie du projet de rapport sur les travaux de la session (FCCC/AGBM/1996/L.2). L'AGBM a examiné et adopté ce document.

12. A sa .. ème séance, le .. juillet, l'AGBM a prié le Rapporteur de compléter le rapport, sous la conduite du Président et avec le concours du secrétariat, en tenant compte des délibérations de l'AGBM, de la conclusion de l'examen des points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour et de la nécessité d'apporter des corrections d'ordre rédactionnel.

13. Après avoir remercié tous les participants de leur coopération constructive, le Président a prononcé la clôture de la quatrième session de l'AGBM.

[à compléter]
